Table des matières 2

Table des matières

Entrée en vigueur avec effet rétroactif	3
Index	4

1 Entrée en vigueur avec effet rétroactif

Pour l'entrée en vigueur avec effet rétroactif de manière générale, cf. <u>Guide de législation</u>, ch. 1008, 1009 et 1028 à 1030.

Si un acte doit entrer en vigueur *avec effet rétroactif*, la formule sera complétée selon le modèle ci-après:

La présente ordonnance entre en vigueur avec effet rétroactif au

Pour l'entrée en vigueur d'une loi avec effet rétroactif, cf. ch. 174.

Index 4

Index

- 0 -

060 3

- D -

dispositions finales 3

- E -

effet rétroactif 3
entrée en vigueur 3
entrée en vigueur avec effet rétroactif 3

- O -

ordonnance du Conseil fédéral 3